Les Echos - mardi 4 avril 2000

INTERVIEW / PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE

Jean-Pierre Sueur : une réforme des dotations de l'Etat est indispensable

Maire (PS) d'Orléans et auteur du rapport « Demain la ville » remis en 1998, Jean-Pierre Sueur ouvre aujourd'hui à Paris la première conférence des villes, organisée à l'initiative des principales associations d'élus urbains et que doit clôturer Lionel Jospin. Une

initiative à replacer dans le contexte du dernier Comité interministériel à la ville et du projet de loi sur le renouvellement et la solidarité urbaine, jugés comme autant de signes positifs par le président des grandes villes de France. Celui-ci s'inquiète cepen-

dant du poids croissant des dotations de l'Etat, contraire à l'esprit de la décentralisation, et juge indispensable une réforme de leurs péréquations dont les mécanismes pénalisent lourdement les communes confrontées à la « crise urbaine ».

Quelle est la vocation de cette première conférence des villes ?

Aujourd'hui, 80 % des gens vivent dans les villes. Or la ville est souvent présentée en termes négatifs. On lui fait souvent porter tous les maux de la vie moderne alors qu'elle représente d'abord une chance et un atout. On oublie souvent que penser la ville, c'est aussi penser la société urbaine et la société tout court. C'est pourquoi nous avons besoin de retrouver des projets forts pour les villes du XXIe siècle. Cette conférence, dont c'est la première édition, s'inscrit, par ses débats et ses réflexions, dans ce que j'appelle le mouvement de la nouvelle urbanité. La participation de nos différentes associations - grandes villes, villes moyennes, villes et banlieues de France - est là pour rappeler que la thématique urbaine doit rester au cœur du débat politique.

La nouvelle politique de la ville engagée par le gouvernement vat-elle, selon vous, dans le sens de cette nouvelle urbanité?

Le dernier Comité interministériel à la ville a été un signe positif. Le gouvernement a décidé de mobiliser des moyens importants à travers les contrats de ville et les grands projets de ville. Il s'agit d'une rupture essentieile par rapport aux vingt premières années de politique de la ville; dont on sait qu'elles n'ont pas permis de remettre en cause des mouvements

de « ghettoïsation » et de ségrégation accrus, malgré tous les efforts qui ont été faits. A l'époque, révolue, des grands ensembles doit succéder celle d'une nouvelle urbanité conçue à l'échelle de l'agglomération et articulée sur une multiplicité de projets, en totale continuité avec le bâti, neuf ou ancien. La construction de logements doit s'inscrire dans un souci de diversité des fonctions urbaines, celles notamment liées à l'économique, au culturel, aux loisirs, au commerce ou encore à la formation. Cela ouvre un vrai débat. Entre la ville pseudo-californienne, dont le centre s'affaiblit, et la ville européenne, bâtie sur une certaine idée de la citovenneté et du « vivre-ensemble », quel urbanisme voulons-nous pour les cinquante prochaines années?

Que pensez-vous du débat suscité par le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbain?

De deux choses l'une: ou l'on veut des ghettos, et il faut le dire, ou l'on n'en veut pas, et l'on reconnaît la nécessité de la mixité, A cet égard, il est frappant de constater que dans les images diffusées pour illustrer ces débats, les logements sociaux ont toujours été présentés sous la forme de tours et de barres. On n'a jamais présenté les logements sociaux que l'on a construits dans les dix dernières années. C'est dommage car ils se caractérisent par une grande qualité du bâti. On ne fait plus de tours



Jean-Pierre Sueur : président de l'association des maires des grandes villes de France

ni de barres. Compte tenu de la croissance économique actuelle, la France a les moyens de construire tous les logements sociaux nécessaires tout en faisant le choix de la qualité et de l'équilibre. Il faut y mettre des moyens. Mais il faut surtout une forte ambition de «renouvellement urbain» sur l'ensemble des territoires des agglomérations pour construire partout des logements et des espaces urbains agréables, attractifs, conviviaux.

C'est un enjeu immense. Les grands projets de ville et les nouveaux contrats de ville n'auront de sens que s'ils s'inscrivent dans ce grand mouvement de renouvellement urbain.

Ne risque-t-on pas de voir se creuser le hiatus entre monde rural et monde urbain?

Ce n'est pas en renonçant à traiter du sujet des villes que cela résoudra celui du monde rural. Opposer ces deux types d'espaces relève d'un débat archaïque. Les progrès énormes accomplis en termes de mobilité ont fait de nous à la fois des ruraux et des urbains. Les nouvelles technologies de communication offrent une chance de développement formidable au monde rural. Les villes agissent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération en complémentarité avec les villes moyennes et petites proches des espaces ruraux. Nous le devons au progrès de l'intercommunalité, véritable révolution tranquille de ces dernières années et génératrice de nouvelles solidarités entre les territoires.

L'évolution des dotations de l'Etat et leurs mécanismes de péréquation vous paraissent-ils à la hauteur des nouveaux onjoux urbains ?

Il y a encore beaucoup de chemin à faire. L'ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités locales s'élève à 250 milliards de francs. Ce montant va augmenter car il y aura davantage

de compensations dues à la suppression progressive de la taxe professionnelle et à la réforme de la taxe d'habitation. Cela soulève un débat. Je suis hostile à une évolution qui réduirait les marges de décision des collectivités locales tant pour les recettes que pour les dépenses. Si les ressources des communes provenaient toujours plus des dotations de l'Etat ce serait une évolution contraire à la décentralisation et aux libertés des collectivités locales. Et d'ailleurs, les dotations de l'Etat n'ont, à mon sens, de justification que si elles donnent lieu à une péréquation fondée sur un principe : établir de plus justes proportions entre les ressources dont disposent les collectivités locales et le poids des charges qui leur incombent. En la matière, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi les péréquations ne jouent que de façon relativement marginale. Au sein de la DGF, la part forfaitaire évolue selon des critères figés, fruits de décisions passées, et dont les mécanismes sont devenus totalement illisibles. La part « péréquatrice », incluant la DSU, reste trop limitée. Il y a de très grandes disparités entre les ressources des communes, au regard de leurs charges. Cela pénalise lourdement les communes confrontées à la « crise urbaine ». Une réforme est indispensable.

> PROPOS RECUEILLIS PAR JOËL COSSARDEAUX